



# Le bilan comptable : 5 minutes pour tout comprendre



## À propos

**Numbr est un réseau de 12 cabinets comptables inscrits à l'Ordre des Experts-Comptables.**

Un réseau qui ne fait pas de vagues sinon des étincelles. Un réseau bien connecté, à ses clients comme à la réalité. En 11 ans d'existence, notre réseau a évolué nationalement afin d'accompagner les entrepreneurs & futurs créateurs d'entreprise partout en France et dans toutes leurs problématiques.



## Comprendre son bilan comptable

Un bilan comptable peut souvent paraître compliqué et difficile à comprendre lorsque l'on ne fait pas parti du domaine de la comptabilité. Pour autant, c'est un document qui est à la portée de tous s'il est expliqué correctement. Il est tout d'abord important de comprendre que pour établir un bilan comptable lors de la création d'une société, une date de début d'activité ainsi qu'une date de fin doit être défini. La durée du premier exercice comptable ne doit pas excéder 23 mois et doit être au minimum d'une journée. Pour les années suivantes, l'exercice comptable durera 12 mois. Une fois la durée du premier exercice choisi, il convient de se concentrer sur les deux composantes du bilan comptable, à savoir l'actif & le passif.



## L'actif

L'actif représente le **patrimoine d'une société à une date précise**. Ce dernier est, en réalité, ce que possède la société et ses investissements.

L'actif d'une société se décompose entre actifs immobilisés et actifs circulants.

Les **actifs immobilisés** sont les biens acquis par une entité dont la **durée d'utilisation est supérieure à une année**. Par exemple, il peut s'agir d'ordinateurs, de titres financiers de biens mobiliers ou immobiliers.

Les **actifs circulants** se composent des **créances clients, du solde de trésorerie disponible ainsi que des stocks de la société**. Les créances clients représentent les factures de ventes émises par une société mais qui n'ont pas encore été réglées par leur clients. Les disponibilités représentent le solde de trésorerie en banque.

## Le passif

Le passif d'une société représente les **dettes détenues par une société auprès des tiers**. Ce dernier se décompose en deux catégories : les capitaux propres et les dettes.

Les **capitaux propres** représentent la **dette que possède l'entité envers ses actionnaires**. Cette dette se compose du capital social, du résultat de la société ainsi que des réserves de la société.

Le capital social de la société est le montant investi initialement par le(s) associé(s). Le résultat de la société est la différence entre le chiffre d'affaire facturé et les charges de l'exercice. Ce dernier peut être positif, auquel cas, la société enregistre des bénéfices ou être négatif auquel cas, la société enregistre des pertes. Les réserves représentent les résultats des années précédentes qui n'ont pas été distribués en dividendes.

Les **dettes** sont composées des **emprunts bancaires** s'ils y en existent, de **dettes fournisseurs, fiscales et sociales**. Ces dettes présentées au passif du bilan sont les dettes qui ne sont pas encore payées par la société.

- **Le total de l'actif doit toujours être égal au total du passif.** Ce dernier doit obligatoirement être **équilibré**. Ce dernier s'équilibre grâce au résultat de la société (positif ou négatif).
- **Le bilan d'une entreprise représente l'état de santé d'une entreprise à une date.** Son élaboration permet donc de prendre conscience de l'évolution d'une société ainsi que de sa situation financière d'une année à l'autre.
- Faire appel à un **Expert-Comptable** permet à une société d'avoir **une comptabilité fiable et certifiée évitant ainsi les erreurs comptables qui sont sanctionnées par l'administration fiscale et en limiter les potentiels contrôles fiscaux.**
- Se concentrer sur son activité principale est une priorité pour les dirigeants d'entreprise, c'est pourquoi faire appel à **un Expert-Comptable permettra à une société de se libérer des tâches comptables, fiscales et administratives qui peuvent s'avérer complexe.**

numbr

# Entrepreneurs ou futurs créateurs, les cabinets du réseau Numbr s'occupent de toutes vos démarches !



## Création d'entreprise

- Rédaction de vos **statuts** (EURL/SARL, SAS/SASU)
- Réalisation du **dossier juridique** complet
- Immatriculation et **réception de votre K-bis**
- Conseil par l'un de nos cabinets membre de l'**Ordre des Experts-Comptables**



## Gestion comptable, **toute l'année**

- **Votre compte de A à Z** : de la saisie, au bilan en passant par la TVA et le juridique annuel
- **Un conseiller dédié** pour vous épauler et vous conseiller en illimité
- **Des offres sur mesure** pour répondre à vos besoins
- **Applications collaboratives** web et mobile inclus

Le **+** :  
Nos offres sont  
sans engagement

# Où nous trouver ?

📍 15 Rue Auber - 75009 Paris

Bienvenue au siège social !

**Ne soyez pas timide, appelez-nous !**



hello@numbr.co



01 89 16 40 98



numbr.co